

Neuchâtel, le 26 novembre 2018

## Informations concernant la procédure d'admission du Master en logopédie

### Procédure d'admission 2019

Conformément à l'article 6, alinéa 1 du règlement d'études et d'examen du Master of Arts en logopédie, les candidat-e-s qui répondent aux conditions d'admission du Master en logopédie sont soumis-es à une procédure d'admission.

Le présent document complète le chapitre 2 du règlement d'études et d'examen du Master en logopédie, au sujet de la procédure d'admission 2018. Il est par conséquent impératif de prendre également connaissance du règlement du Master of Arts en logopédie du 12 décembre 2012.

#### B. Composition du comité d'admission

Le comité d'admission est composé de Mmes et M. :

- a. Marion Fossard, professeure de logopédie, responsable du Master en logopédie
- b. Katrin Skoruppa, professeure de logopédie
- c. Simone Marty, chargée d'enseignement et adjointe à la direction de la logopédie
- d. Florio Togni, psychologue

#### C. Modalités de la procédure

La procédure se déroule en deux temps :

Dans un premier temps, les candidat-e-s soumettent un dossier de candidature. Les candidat-e-s qui répondent aux conditions d'admission du Master (article 6, alinéas 1 et 2 du règlement d'études et d'examen du Master en logopédie) et ayant soumis un dossier de candidature dans les formes et délais prescrits par le décanat de la Faculté (article 10 du règlement d'études et d'examen du Master en logopédie) font une épreuve écrite.

Sur la base de l'évaluation de l'épreuve écrite et des notes de Bachelor obtenues jusqu'à la soumission du dossier, une partie des candidat-e-s est retenue pour un entretien individuel. Les étudiant-e-s retenu-e-s recevront une confirmation de la date et de l'horaire de l'entretien individuel par message électronique. Les étudiant-e-s non retenu-e-s et de ce fait éliminé-e-s de la procédure d'admission seront également averti-e-s par voie électronique. Un courrier officiel du Bureau des Immatriculations leur parviendra par la suite.

L'évaluation finale est réalisée par le comité d'admission, sur la base des éléments dossier de candidature (notes, lettre de motivation et questionnaire), des résultats à l'examen écrit et de l'entretien individuel.

## 1. Dossier de candidature

Celui-ci contient :

- Le formulaire de demande d'admission au Master en logopédie
- Une lettre de motivation qui explicite les raisons et les projets liés au choix d'études en logopédie. Les candidat-e-s tessinois-e-s doivent également confirmer qu'ils/elles feront leur stage de 2<sup>e</sup> année au Tessin.
- Un document répondant au questionnaire disponible sur le site internet de la logopédie ou auprès du secrétariat de la logopédie
- Un curriculum vitae
- Les procès-verbaux des examens de BA et éventuellement le supplément de diplôme et/ou, pour les candidat-e-s qui ont fait des compléments d'études (conformément à l'article 6 al. 2 du règlement du Master en logopédie) les procès-verbaux des examens effectués dans une autre Université en Suisse ou à l'étranger.

L'évaluation du dossier tiendra compte des quatre éléments précités tant du point de vue du contenu que de la forme.

Le secrétariat de la Logopédie (Faculté des Lettres et des Sciences humaines, Institut des Sciences du langage et de la communication, Centre de Logopédie, **Pierre-à-Mazel 7**, 2000 Neuchâtel) doit **recevoir** les dossiers de candidature en 4 exemplaires, au plus tard le **10 mars 2019**. Les dossiers qui arriveraient après ce délai ne seront pas retenus.

## 2. Epreuve écrite

Il s'agit d'une analyse d'une séquence vidéo. Le/la candidat-e doit décrire la situation en repérant les moments clés et répondre à des questions en faisant des liens entre les connaissances acquises dans les trois piliers du Bachelor (logopédie, sciences du langage, psychologie-éducation). Cette épreuve évalue les points suivants : capacités d'observation et d'analyse, capacités à faire des liens entre une situation concrète et des contenus théoriques, à situer les contenus théoriques utilisés. Cette épreuve vise aussi l'évaluation des capacités du/de la candidat-e en production écrite (capacité à construire un discours écrit, à argumenter, à utiliser les formes écrites adéquates, y compris une orthographe correcte).

Cette épreuve écrite dure 2 heures et aura lieu **le mardi 2 avril 2019 de 12.00 à 14.00 en RE48** à la Faculté des Lettres et des sciences humaines.

## 3. Entretien individuel

L'entretien individuel permet de revenir sur divers points du dossier et de l'épreuve écrite, en fonction des éléments qui nécessitent une précision ou une clarification : les motivations, les représentations de la profession, diverses questions de l'épreuve écrite.

Il vise également l'évaluation des compétences de communication et du langage oral du/de la candidat-e.

Les candidat-e-s seront informé-e-s le 17 mai 2019 par mail si ils/elles sont retenu-e-s pour l'entretien individuel. Dans l'affirmative, l'horaire leur sera communiqué en même temps. Ces entretiens durent au maximum 20 minutes et auront lieu les **27 et 28 mai 2019**.

## 4. Candidats retenus

Conformément à l'article 5 du règlement d'études et d'examen du Master en logopédie, la liste des candidat-e-s retenu-e-s sera transmise au décanat, puis ratifiée par le rectorat. Celui-ci se prononcera sur l'admission au Master. Les candidat-e-s seront avisé-e-s personnellement de leur admission ou non **début juillet**. Toutefois, cette admission sera conditionnée par la réussite aux examens de fin de

Bachelor de la session de juin 2019, ou le cas échéant de septembre 2019. En cas d'échec à la session de septembre 2019, l'admission est annulée. Le/la candidat-e pourra néanmoins se représenter à une procédure d'admission ultérieure.

Les candidat-e-s n'ayant pas été retenu-e-s peuvent demander une entrevue au comité d'admission.

**D. Nombre maximum de candidats retenus**

Pour l'année 2019 - 2020 le nombre d'étudiant-e-s admis-es sera d'une vingtaine.

Avalisé par le décanat le

26 novembre 2018



Pour la FLSH,

Prof. Pierre Alain Mariaux  
Doyen de la FLSH